



Annonce internet mensongère/vices caché location /recours

Par **becath**, le **10/06/2008** à **13:25**

Bonjour,

nous avons loué une maison en juillet 2007 suite à une visite rapide des lieux. Sur l'annonce internet de l'agence était indiqué que la maison faisait 5 pièces alors que 4 sont utilisables et qu'elle était en EXCELLENT ETAT. La peinture était toute fraîche et nous ne pouvions nous douter de tous les vices cachés du bien.

Depuis notre entrée dans les lieux nous n'avons eu que des problèmes signalés en bonne et due forme: dégats des eaux, pbs électricité, plomberie, ayant entraîné moisissures, dégradations,... Il y a eu expertise de notre assurance, divers recommandés pour une réparation minable qui n'a rien résolu.

Nous n'en pouvons plus et quittons la maison prochainement.

Trois questions:

Peut-on attaquer l'agence pour publicité mensongère?

Peut-on attaquer le propriétaire pour vices cachés pour une location? (le prix de la location étant de 2.500 € par mois, donc très chère même au-dessus du marché, nous nous sommes dits que la maison était en bon état, a-t-on un recours?)

Nous entamons des démarches pour se faire rembourser au prorata au moins la partie non utilisable de la maison et faisons intervenir le service hygiène puis notre avocat pour saisir le tribunal. Quelles sont nos chances d'obtenir gain de cause?

Merci par avance de votre aide